

COMPTE RENDU
SÉANCE du 17 DECEMBRE 2019

A 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le **12/12/2019** sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle			<i>Pouvoir à Lionel Grolleau</i>
Caquineau Patrick			Pouvoir à Joël Giraud
Cardin David		x	
Cauneau-Vignes Laurence		X	
Deborde Bruno			
Gatineau Dominique			
Girard Patrice			
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien		x	
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam			
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 décembre 2019

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Gatineau Dominique est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 décembre 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 03/12/2019

DELIBERATIONS

- 2019 12 015. DELIBERATION POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 – FIXATION DÉFINITIVE
- 2019 12 016. DELIBERATION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 2019 12 017. DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION A VENDEE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE
- 2019 12 018. DELIBERATION POUR VALIDER LE LINEAIRE DE VOIRIE
- 2019 12 019. DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ADHESION AU COMITE DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VENTS
- 2019 12 020. DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A PERCEVOIR UN DON
- 2019 12 021. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYDEV
- 2019 12 022. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SDIS

DELIBERATIONS

20191216 2019 DELIBERATION POUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 – FIXATION DÉFINITIVE

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée approuvés les 2 juillet et 7 octobre 2019 par ladite CLECT, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2019 fixant le montant définitif des attributions de compensation de chaque commune membre de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

Considérant qu'il appartiendra aux communes de délibérer sur le montant ainsi fixé pour arrêter définitivement le montant des attributions de compensation qui s'appliquera ;

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Le conseil municipal

- **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

Communes membres	TOTAL AC 2019	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		24 348,16
Bourneau	48 198,32	
Doix lès Fontaines		31 882,89
Fontenay-le-Comte	3 071 681,17	
Foussais-Payré		24 811,52
Le Langon	99 483,53	
Les Velluire sur Vendée		35 932,86
L'Hermenault	1 067,77	
Longèves	1 259,06	
L'Orbrie	4 592,47	
Marsais Ste Radégonde	1 559,03	
Mervent	100 147,27	
Montreuil		21 937,48
Mouzeuil St Martin	127 258,88	
Petosse		5 959,00
Pissotte		29 267,45
Pouillé		4 461,00
Sérigné		34 537,37

Communes membres	TOTAL AC 2019	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
St Cyr des Gâts	60 354,58	
St Laurent de la Salle		12 079,00
St Martin de Fraigneau	155 357,34	
St Martin des Fontaines		10 553,00
St Michel le Cloucq		26 769,33
St Valérien		13 260,00
Vouvant		2 436,08
Total	3 670 959,42	278 171,14

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Dominique GATINEAU

Exposé :

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L.I331-7 ;

Vu la délibération communautaire n°5 du 23 septembre 2019 prenant acte de la prise de compétence obligatoire « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales » à compter du 1^{er} janvier 2020 comprenant en plus de la gestion de l'assainissement non collectif, la gestion de l'assainissement collectif ;

CONSIDERANT le transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à compter du 1^{er} janvier 2020

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place les moyens financiers permettant à la Communauté de communes d'exercer cette compétence et ainsi d'instituer par délibération la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) telle que prévue à l'article L.I331-7 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT que le montant proposé de la (PFAC) :

- Pour les constructions existantes et pour les constructions nouvelles serait de : 1500€
- Ne serait appliqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, (les tarifs actuels constatés sur les territoires des communes membres de la Communauté de communes étant maintenus pour les années 2020 et 2021).

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Le conseil municipal

- *APPROUVE le principe de l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2020 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif ainsi que ses modalités d'application telles que sus décrites,*
- *DECIDE de maintenir pour l'année 2020 et 2021 les tarifs existants*
- *DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget annexe « assainissement des eaux usées — Délégation de service public »*
- *DIT que la présente délibération sera confirmée après le 1^{er} janvier 2020,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

20191217 DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION A VENDEE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE

Rapporteur : Michel HERAUD

Exposé

En janvier 2018, Vendée Numérique a ouvert **son réseau Très Haut Débit** dédié à la fibre professionnelle FttE, en proposant des premiers raccordements aux entreprises et aux collectivités.

Lecture d'un extrait de la lettre d'information Vendée Numérique :

« Le Conseil d'Administration de Vendée Numérique a adopté le 2 mai 2019 un programme d'aide au raccordement à la fibre FttE des sites prioritaires de Vendée (hors agglomérations de la Roche sur Yon, des Sables d'Olonne et de la ville de Mareuil sur Lay situées en zones AMII)...

Le règlement d'aide au raccordement FttE des sites prioritaires situés en zone d'initiative publique liste les bénéficiaires de l'aide et précise les montants de cette aide, selon la nature du site

Les sites prioritaires éligibles

Sont éligibles à l'aide FttE les sites prioritaires qui relèvent des domaines :

- **de l'administration publique** : mairies et sièges des communautés de communes ou d'agglomérations (pour leurs besoins propres et hors des 13 premières villes FttH) et autres sites publics (sous réserve d'éligibilité).
- **de la santé et de la dépendance** : maisons de santé pluridisciplinaires, EHPAD, maisons médico-sociales.
- **de l'éducation** : écoles, collèges et autres sites d'enseignement (sous réserve d'éligibilité). »

Considérant qu'une demande de raccordement à la fibre FttE a été demandé pour la Mairie de Chaix, dont le débit actuel est très faible,

Considérant que la commune d'Auchay-sur-Vendée est éligible à ce dispositif, et qu'elle peut prétendre à une aide de 10 000€ par site raccordé, il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de Vendée Numérique, dans le cadre de la mise en place de la Fibre FttE sur le site « Mairie de Chaix »

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Le conseil municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de Vendée Numérique pour le raccordement à la Fibre Ftte de la Mairie de Chaix**
- **Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier**

20191218 DELIBERATION POUR VALIDER LE LINEAIRE DE VOIRIE

- Sans objet – Point retiré de l'ordre du jour -

20191219 DELIBERATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ADHESION AU COMITE DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VENTS

Rapporteur : Joël GIRAUD

Exposé :

Dans le cadre de la fusion des clubs de football de l'AS4V et d'Auchay-sur-Vendée, la commune souhaite rejoindre le comité de gestion de la salle des 4 Vents (composé par des représentants des communes de Doix lès Fontaines, Montreuil, Saint-Martin-de-Fraigneau) et confier la gestion de ses installations sportives (terrains de football et terrain de tennis) à la commune de Doix-les-Fontaines.

Une convention précise outre les termes de cette adhésion, les modalités de gestion et les contributions financières des différentes parties (lecture de la convention)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion au comité de gestion de la salle des 4 Vents et de l'autoriser à signer la convention intercommunale de gestion de la salle omnisport des 4 Vents et des équipements sportifs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Le conseil municipal

- **Autorise l'adhésion au comité de gestion de la salle des 4 vents**
- **Autorise le Maire à signer la convention**

20191220 DELIBERATION POUR AUTORISER LA COMMUNE A PERCEVOIR UN DON

Rapporteur : Joël GIRAUD

Exposé :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré a manifesté la volonté de faire un don de 1300.00€ aux fins de financer des travaux d'investissement sur la commune.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'accepter ce don de 1300.00€

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

Le conseil municipal

- **Autorise Monsieur le Maire à accepter le don de 1300.00€**

- *Dit que cette somme sera inscrite au budget au compte 10251*

20191221 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYDEV

Rapporteur : Dominique Gatineau
Présentation au conseil du rapport d'activité 2018 du SyDEV
Le conseil prend acte

20191222 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SDIS

Rapporteur : Joël Giraud
Présentation au conseil du rapport d'activité 2018 du SDIS
Le conseil prend acte

QUESTIONS DIVERSES

PONT

Les travaux sont retardés en raison des intempéries
En attente du retour des études hydrauliques et incidences Natura 2000 sur la faune et la flore
Constat de dégradation de la route à l'embranchement de la cale de Chaix vers la rue du Lugre
L'entreprise de forage présente sur le pont s'est fait dérober 400 Litres de Gasoil

STATION D'EPURATION

Le rendez-vous prévu sur site cette semaine a été annulé en raison des intempéries.
Une nouvelle date sera programmée en janvier
Un rendez-vous avec les entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres est à prévoir avant le 31/12 pour signer les actes d'engagement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les 3 communes qui étaient en régie seront gérées par Véolia jusqu'en 2020
Le contrat de délégation de service public de la commune est prolongé d'un an (Auzay et Chaix jusqu'en 2022)f

INTEMPERIES

Eboulement d'un mur sur la route rue Jacques de Maupéou à cause des intempéries.
Un candélabre a été détruit – le SyDEV est intervenu pour le démonter –
Envisager des solutions pour busser certains terrains agricoles engorgés à cause des intempéries à la Darlaise

EOLIEN

Réunion Parc Eolien – le 6 janvier à 11h – avec Colas et WPD -

AMENAGEMENT

Les bancs et banquettes ont été livrés

BATIMENTS PUBLICS

Problème d'éclairage extérieur à l'école de Chaix

TELECOMMUNICATION

L'emplacement pour l'installation d'une antenne TDF est à déterminer – deux sites sont envisagés : au Lac ou à proximité de la future station d'épuration.

TELETHON

Résultat : 1400.00€ récoltés

BULLETIN COMMUNAL

Distribution du Bulletin : semaine 52

**COMPTE RENDU
SÉANCE du 17 DECEMBRE 2019**

Fin de réunion 20 H 15